Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BATI PREMIERE
CODE ISIN : FR0000097594 (Action I)
SICAV gérée par SMA GESTION
OPCVM soumis au droit français

Nom de l'initiateur : SMA GESTION
Site internet : smagestion@smabtp.fr
Contact : Appelez le 01 40 59 72 09 pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SMA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. SMA GESTION est agréée en France sous le numéro GP97-133 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : BATI PREMIERE (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est Société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : La Sicav a été créée le 15 mai 1984 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : En souscrivant dans la Sicav Bati Première, vous investissez dans une Sicav dont l'objectif de gestion est la recherche d'une performance corrélée aux marchés obligataires de l'Union Européenne et/ou l'OCDE reposant sur l'analyse de la courbe des taux d'intérêt et l'analyse fondamentale des différents émetteurs (Etats, collectivités locales ou régionales ou émetteurs supranationaux et émetteurs de droit privé dont l'actionnaire majoritaire appartient à une des trois catégories précédentes). Les émetteurs de l'Union Européenne représenteront minimum 80% du portefeuille.

Sa performance peut être comparée a posteriori à celle de l'indice composite constitué de 50% ICE BofAML 1-3 ans et 50% ICE BofAML 3-5 ans, indices qui sont respectivement représentatifs des emprunts d'Etats de la Zone Euro 1-3 ans, et 3-5 ans.

La Sicav sera exposée en permanence à des titres de taux libellés en euro. Le risque de change restera accessoire. Pour ce faire, la Sicav pourra investir minimum 90% de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire et pourra détenir 20% maximum de titres dits spéculatifs.

Pour sélectionner les titres, la gestion s'appuie l'analyse fondamentale des titres et met en œuvre des stratégies de positionnement sur la courbe des taux, fait une sélection de la rémunération entre le court terme et le long terme des titres, et entre ceux détachant ou pas un coupon.

La sensibilité de la Sicav varie dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

La Sicav utilisera les instruments financiers à terme dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage des risques de taux et de change. La somme de l'exposition sur ces marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200% de l'actif, dans la limite de la fourchette de sensibilité autorisée (0 à 7).

La Sicav peut investir dans des OPCVM/FIA à hauteur de 10%.

Indicateur de référence : Indice composite 50% ICE BofAML 1-3 ans et 50% ICE BofAML 3-5 ans

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation, Distribution et ou Report

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et sont centralisées quotidiennement jusqu'à 12h auprès de CACEIS BANK. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour de centralisation et réglées en J+2.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.smagestion.fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75038 PARIS Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

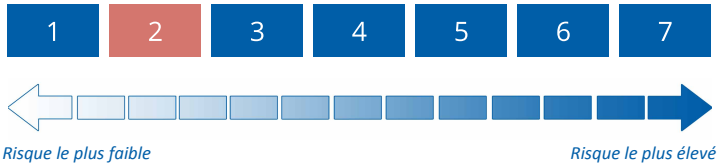

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 2 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque **2** sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de contrepartie : Mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles pouvant entrainer une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des obligations d'Etat (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créances dans lesquels est investi la Sicav peut baisser.

Risque en capital : Il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. La Sicav n'intègre aucune garantie en capital. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des obligations d'Etat (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créances dans lesquels est investi la Sicav peut baisser.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 ans **Exemple d'Investissement : 10 000 €** **Scénarios**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)**
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 490 €**	**9 560 €**
	Rendement annuel moyen	-5.12%	-2.22%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 780 €**	**9 710 €**
	Rendement annuel moyen	-2.19%	-1.46%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 950 €**	**9 880 €**
	Rendement annuel moyen	-0.49%	-0.60%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 460 €**	**10 680 €**
	Rendement annuel moyen	4.65%	3.36%

Scénarios 1 an : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2017 et février 2018 et favorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2023 et septembre 2024.
Scénarios 2 ans : Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2020 et décembre 2022, intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2018 et janvier 2020 et favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2025.
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scenarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 2 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.
Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Que se passe-t-il si SMA GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La SICAV est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs de la SICAV conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de la SICAV.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 2 ans (Période de détention recommandée)**
Coûts totaux	**37 €**	**72 €**
Incidence des coûts annuels (*)	0.37%	0.36% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.23% avant déduction des coûts et de -0.60% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.34% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	34 EUR
Coûts de transaction	0.03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 2 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Votre SICAV dispose d'outils de gestion de la liquidité ("Gates" et Extention du délai de préavis), pour plus d'informations, veuillez vous référer à votre prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SMA GESTION (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SMA GESTION : veuillez contacter la société SMA GESTION, par courriel (conformité_smagestion@smabtp.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (SMA GESTION – à l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne – SMA GESTION - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75038 PARIS Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.smagestion.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

La SICAV BATI PREMIERE est unse SICAV article 6 selon la réglementation SFDR.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.smagestion.fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SMA GESTION et ne soit pas satisfait de la réponse de SMA GESTION (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : Madame/Monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org